

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 75 (1924)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faute de temps, il fallut renoncer à l'examen de quelques objets d'ordre administratif.

Le président *Weber* remercie M. le Dr *Brenner*, président du Comité local, pour la direction expéditive de nos délibérations.

L'assemblée est levée à 11 heures.

Courtelary, le 24 octobre 1923.

Le secrétaire : *A. Jung*.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. La conférence des professeurs a désigné M. le professeur *H. Knuchel* comme remplaçant du doyen de l'Ecole, ce en quoi il succède à M. le professeur *A. Engler* décédé.

Examens fédéraux. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux :

MM. Campell E., de Süss (Grisons).
Favarger J., de Genève.
Fritschi A., de Winterthour (Zurich).
Gugelmann P., d'Attiswil (Berne).
Heer F., de Zurich.
Huber E., de Thoune (Berne).
Jaccard L., de Ste-Croix (Vaud).
Kaiser M., de Stans (Nidwald).
Marthaler A., d'Oberhasli (Zurich).
Möri W., de Lyss (Berne).
Nagel J.-L., de Neuchâtel.
Narbel R., de Goumoëns-la-Ville (Vaud).
Schuppisser M., de Winterthour (Zurich).
Tanner H., de Herisau (Appenzell Rh.-Ext.).
Uehlinger A., de Schaffhouse.

Cantons.

Lucerne. Le Conseil d'Etat a nommé inspecteur forestier du III^e arrondissement M. *J. Isenegger*, lequel succède à M. C. von Moos décédé.

Etranger.

France. *Inauguration du monument Demontzey.* La France vient d'élever un monument à la mémoire de Prosper Demontzey, un de ses plus illustres forestiers, l'un de ceux qui ont su le mieux combattre les

dégâts causés par les torrents de montagne et montrer le rôle primordial de la forêt dans cette lutte. Si la France est aujourd'hui à l'avant-garde dans ce domaine, si les travaux de défense exécutés par l'administration forestière dans les Alpes sont devenus classiques, c'est à Demontzey surtout qu'elle le doit. En élevant un monument à la mémoire de cet admirable forestier, elle s'est grandement honorée. Tous les forestiers lui en seront reconnaissants. Ceux de la Suisse qui ont largement bénéficié des enseignements du maître se font un devoir de lui apporter l'hommage de leur reconnaissance.

Le monument, un buste en bronze d'une belle allure, a été placé dans un beau décor alpestre, au col du Labouret, au centre des régions si heureusement restaurées par Demontzey. Il a été inauguré le 13 septembre dernier, en présence du ministre de l'Agriculture et de plus de trois cents personnes, parmi lesquelles toutes les notabilités forestières de France.

Plusieurs discours ont été prononcés. De celui de M. Chéron, ministre, nous extrayons ce qui suit à l'adresse de nos lecteurs :

„Si quelqu'un passant ici, il y a soixante ans, avait interrogé les habitants sur le torrent du Labouret, on lui eût dit aussitôt que ce torrent constituait un véritable danger public. Ses laves occasionnaient de perpétuels ravages, ses berges s'écroulaient fréquemment, menaçant la route nationale. Ses versants étaient complètement nus. En 1862, l'Administration forestière commença à y travailler : on entreprit le boisement des berges en même temps que l'on construisait de petits barrages en maçonnerie sèche. Quelques années plus tard, barrages en pierre et clayonnages permettaient de planter sur les atterrissements. Bientôt sur toute la surface des berges, une plantation de pins noirs constituait l'origine de la forêt actuelle.

Et, aujourd'hui, grâce aux travaux accomplis le torrent du Labouret a fait place à un petit cours d'eau pacifique et admirablement discipliné. De grands versants, jadis noirs, instables et désolés, sont aujourd'hui couverts d'essences forestières. Voilà ce qu'on peut faire contre les torrents et avec le reboisement.“

„C'est bien dans ce département des Basses-Alpes où furent exécutés pour la première fois des travaux de cette nature et où les forêts, artificiellement créées par les forestiers, témoignent de ce qu'on peut obtenir de la montagne, avec de la science et de la persévérence, que devait être organisée une cérémonie comme celle-ci.“

Allemagne. Les journaux forestiers allemands annoncent la mort du professeur Beck, à Tharandt. Parmi les forestiers, le défunt était connu surtout comme l'auteur de la dernière édition du traité de „Protection des forêts“, de Hess. Ce livre du *Forstschutz*, de Hess-Beck, en deux volumes, est le meilleur qui ait été écrit sur la matière.